

> la lettre des résidents de meurthe & moselle HABITAT



Discret, sans fil, fourni avec une pile

GRATUIT

Un détecteur de fumée à votre disposition en agence

A compter du 2 mars prochain, nous vous invitons à vous rendre à votre agence pour retirer gratuitement votre détecteur de fumée. En cas de début d'incendie dans votre logement, en repérant les premières fumées, le détecteur vous alertera par un puissant signal sonore.

Le retrait est possible en agence jusqu'au 27 mars du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 de 13 h 30 à 17 h 30.

Il vous appartient d'installer ce détecteur dans le logement que vous occupez, en suivant les recommandations précises indiquées au dos de cette feuille. Une notice d'utilisation vous sera remise avec l'appareil.

Si vous avez choisi d'installer vous-mêmes un détecteur acheté par vos soins, nous vous le rembourserons sur présentation d'un justificatif d'achat.

Il peut sauver des vies !

Déclaration d'assurance

Il est important de notifier à votre assureur l'installation du détecteur. Cette attestation, fournie par vos soins, peut éventuellement vous permettre de bénéficier d'une réduction de votre cotisation. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

Le D.A.A.F. (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée) est un produit homologué CE EN 14604 NF 292 DAAF

Votre satisfaction est notre priorité



www.afnor.org

Vos agences de proximité

JARVILLE-TOMBLAINE 2, rue Jean-Philippe Rameau à Jarville 03 83 58 45 85

LAXOU-MAXEVILLE 1, rue du Madon à Maxéville 03 83 95 84 84

VANDŒUVRE 1, allée Marken 03 83 58 49 50

Bassin de POMPEY résidence Montcalm 1, rue de Brest à Champigneulle 03 83 38 00 38

PONT-A-MOUSSON résidence Lannes - Le Breuil avenue Edmond Michelet 03 83 80 44 70

BRIEY 15 bis, rue de Lorraine 03 82 20 39 00

LONGWY résidence Turenne 6, rue Molière 03 82 25 92 00

